conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

HUILE A RECTIFIER 411 NE

Numéro du produit 454



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: HUILE A RECTIFIER 411 NE

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

Numéro de l'article: 42200002 - HUILE A RECTIFIER 411 NE

UFI: P380-R0NC-C004-06J7

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: abrasif / agent lustrant

Uniquement pour usages industriels

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: PFERD-VSM (Schweiz) AG

Werkzeuge und Schleifmittel

Rue/B.P.: Zürichstrasse 38b Place, Lieu: 8306 Brüttisellen

Suisse

 WWW:
 www.pferd-vsm.ch

 E-mail:
 info@pferd-vsm.ch

 Téléphone:
 +41 044 805 28 28

 Télécopie:
 +41 044 805 28 00

Service responsable de l'information:

Téléphone: +41 044 805 28 28

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Swiss Toxicological Information Téléphone: +41 44 251 51 51 ou 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aerosol 1; H222; H229Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Asp. Tox. 1; H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. (EUH066) L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement:

Danger

Mentions de danger: H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

HUILE A RECTIFIER 411 NE

Numéro du produit 454



Conseils de prudence:

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités

2.3 Autres dangers

A défaut d'une aération suffisante, il peut se former des mélanges explosibles.

L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons.

Effet narcotique possible en présence de fortes quantités.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

3.2 Mélanges

Spécification chimique: emballage avec gaz sous pression (gaz comprimés, huiles de base hautement raffinées)

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
*	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, faible viscosité Asp. Tox. 1; H304. (EUH066).	55 - 60 %
*	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, faible viscosité Asp. Tox. 1; H304. (EUH066).	4 - 5 %
REACH 01-2119510876-35-xxx N°CE 246-807-3 CAS 25307-17-9	x2,2'-(Octadec-9-enylimino)biséthanol Acute Tox. 4; H302. Skin Corr. 1B; H314. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410.	0 - 0,25 %
REACH 01-2119474691-32-xxx N°CE 203-448-7 CAS 106-97-8	xButane Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Comp.); H280.	27 - 29 %
REACH 01-2119486944-21-xxx N°CE 200-827-9 CAS 74-98-6	xPropane Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Comp.); H280.	5 - 8 %
REACH 01-2119485395-27-xxx N°CE 200-857-2 CAS 75-28-5	xlsobutane, pur Flam. Gas 1; H220. Press. Gas (Comp.); H280.	< 2 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

Indications complémentaires:

^{*} Le produit contient de l'huile minérale avec moins de 3 % (m/m) d'extrait de DMSO, conformément à la norme IP346. L'huile de base hautement raffinée peut être décrite par un ou plusieurs des numéros CAS génériques suivants : 64742-54-7, 64742-65-0, 64742-52-5, 64742-53-6, 64742-62-7, 64742-57-0, 64742-01-4, 64741-88-4, 64741-96-4, 64741-97-5, 64742-55-8, 64742-56-9, 64741-89-5, 64742-47-8, 8042-47-5. Les huiles de base sont interchangeables dans leur utilisation afin de fournir un produit équivalent d'un point de vue réglementaire et technique.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

HUILE A RECTIFIER 411 NE

Numéro du produit 454



RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'inhalation: Transporter la victime à l'air frais, desserrer ses vêtements et l'allonger.

En cas de problème respiratoire, appeler tout de suite un médecin.

Après contact avec la peau: En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Ingestion: Ne pas provoquer de vomissement. Rincer la bouche et appeler aussitôt un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

L'inhalation des vapeurs peut avoir un effet irritant pour les voies respiratoires et les poumons. Effet narcotique possible en présence de fortes quantités. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés:

poudre d'extinction, Jet d'eau en aspersion, Dioxyde de carbone.

Lors d'incendies de grande ampleur: Jet d'eau en aspersion ou mousse résistante à l'alcool.

Agents d'extinction déconseillés pour des raison de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aérosol extrêmement inflammable.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques. Il peut se dégager par ailleurs: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.

Indications complémentaires:

Un échauffement provoque une augmentation de la pression: risque d'éclatement et d'explosion.

Refroidir les récipients exposés au danger par aspersion d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

HUILE A RECTIFIER 411 NE

Numéro du produit 454



RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les aérosols. Éviter le contact avec la substance.

En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Assurer une aération suffisante.

Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

Interdire l'accès de la zone en danger dans le sens du vent et alerter les riverains.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. Danger d'explosion!

En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

Nettoyer soigneusement la zone polluée.

En cas de quantités importantes: recueillir le produit mécaniquement. Utiliser un équipement antistatique pour pomper.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Ne pas respirer les aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter un équipement de protection approprié.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Assurer une ventilation suffisante pendant et après l'utilisation pour empêcher une accumulation de vapeur.

Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

A stocker en position debout.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Ne pas stocker ensemble avec: oxydants forts

Indications diverses: Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

HUILE A RECTIFIER 411 NE

Numéro du produit 454



RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

N°CAS	Désignation	Туре	Valeur limite
106-97-8	Butane	Suisse: VLE Suisse: VME	7600 mg/m³; 3200 ppm 1900 mg/m³; 800 ppm
74-98-6	Propane	Suisse: VLE Suisse: VME	7200 mg/m³; 4000 ppm 1800 mg/m³; 1000 ppm
75-28-5	Isobutane, pur	Suisse: VLE Suisse: VME	7600 mg/m³; 3200 ppm 1900 mg/m³; 800 ppm

8.2 Contrôle de l'exposition

Prévoir une bonne aération ou un système d'aspiration ou ne travailler qu'avec des garnitures absolument étanches.

Protection individuelle

Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques) conforme à la norme EN

14387.

S'il survient une élévation de la concentration: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Protection des mains: Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur

résistance au percement.

Protection oculaire: Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle: Porter des vêtements de protection antistatiques et ignifuges.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute

autre source d'ignition.

Ne pas respirer les aérosols. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les

laver avant réutilisation.

Prévoir une douche d'urgence pour la manipulation de quantités importantes du produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa liquide

Forme: Aérosol jaune, limpide

Odeur: spécifique de la substance
Seuil olfactif: Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation: Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Aucune donnée disponible

Inflammabilité: Aérosol extrêmement inflammable.

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

HUILE A RECTIFIER 411 NE

Numéro du produit 454



Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:

Aucune donnée disponible

Point éclair/plage d'inflammabilité:

La température de décomposition:

PH:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique:

Aucune donnée disponible

Solubilité dans l'eau: insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Tension de vapeur:

Densité:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

à 20 °C: 0,729 g/mL

Densité de la vapeur: Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules: Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés explosives: Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Propriétés comburantes: Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammabilité:

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Indications diverses:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aérosol extrêmement inflammable.

Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

10.5 Matières incompatibles

oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont

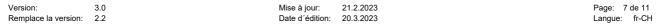
respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

HUILE A RECTIFIER 411 NE

Numéro du produit 454



RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques:

Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Manque de données.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données. Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancérogénicité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données. Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1; H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations: Indication sur Propane:

CL50, Rat, par inhalation: > 20 mg/L/4h

Indication sur Butane:

CL50, Rat, par inhalation: > 658 mg/L/4h

Indication sur pétrole:

DL50, Rat, par voie orale: > 2000 mg/kg DL50, Rat, dermique: > 2000 mg/kg

Symptômes

En cas d'inhalation:

n-Butane: En cas d'une exposition prolongée: Nausée, état semi-conscient, maux de tête, excitation, somnolence, vertiges, état inconscient. En présence de fortes concentrations de vapeur: troubles du SNC, état inconscient.

Même une brève inhalation d'une quantité plus importante de gaz peut entraîner la mort. Risque d'asphyxie!

En forte concentration, les vapeurs ont un effet anesthésiant.

Après absorption:

En cas d'une ingestion suivie d'un vomissement, il peut y avoir une inspiration dans les poumons susceptible de provoquer une pneumonie chimique ou une asphyxie.

Après contact avec la peau:

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

n-Butane: Risque de gelures: Coloration blanche de la peau (emphysème cutanée). Après contact avec les yeux: n-Butane: Gelures: Risque de lésions oculaires graves.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

HUILE A RECTIFIER 411 NE

Numéro du produit 454

 Version:
 3.0
 Mise à jour:
 21.2.2023
 8 de 11

 Remplace la version:
 2.2
 Date d'édition:
 20.3.2023
 Langue:
 fr-CH

12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Code de déchet: 16 05 04* = Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances

dangereuses/Aérosol

* = Soumis à une documentation.

Recommandation: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

Déchets spéciaux. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Conditionnement

Code de déchet: 15 01 04 = Emballages métalliques.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Récipient sous pression. Même après usage, ne pas ouvrir de force ni incinérer. Manipuler les

récipients vides avec précaution: toute ignition peut provoquer une explosion.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

UN 1950

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, ADN: ONU 1950, AÉROSOLS IMDG: UN 1950, AEROSOLS

IATA-DGR: UN 1950, AEROSOLS, FLAMMABLE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, ADN: Classe 2, Code: 5F

IMDG: Class 2, Subrisk -, see SP63

IATA-DGR: Class 2.1



conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

HUILE A RECTIFIER 411 NE

Numéro du produit 454



14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR:

néant

14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement:

La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des

règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG:

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Panneau d'affichage: RID: Classe de danger 23, Numéro ONU UN 1950

Etiquette de danger:

Dispositions particulières: 190 327 344 625

Quantités limitées: 1 L EQ: E0

Conditionnement - Instructions: P207 LP200 Conditionnement - Dispositions particulières: PP87 RR6 L2

Réglementations particulières pour le conditionnement groupé

MP9

Code de restriction en tunnel: D

Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger

190 327 344 625 Dispositions particulières:

Quantités limitées: 11 EQ: E0

PP - EP - A Equipement nécessaire: VE01,VE04

Transport maritime (IMDG)

Numéro EmS: F-D. S-U

Dispositions particulières: 63 190 277 327 344 381 959

Quantités limitées: See SP277

Excepted quantities: F0

Conditionnement - Instructions: P207, LP200 PP87, L2 Conditionnement - Réglementations:

IBC - Instructions: IBC - Réglementations: Instructions réservoirs - IMO: Instructions réservoirs - Réglementations

Arrimage et manutention: **SW1 SW22** Séparation: **SG69** Propriétés et observations: Groupe de ségrégation:

Transport aérien (IATA)

Etiquette de danger: Flamm. gas

Code de quantité exceptée:

Pack.Instr. Y203 - Max. Net Qty/Pkg. 30 kg G Avions passagers et cargo: Quantité limitée: Avions passagers et cargo: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 75 kg Avion-cargo uniquement: Pack.Instr. 203 - Max. Net Qty/Pkg. 150 kg

none

A145 A167 A802 Dispositions particulières:

Emergency Response Guide-Code (ERG): 10L

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

HUILE A RECTIFIER 411 NE

Numéro du produit 454



RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales - Suisse

Ordonnance 814.018 à propos de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV)

35,24 % en poids = 263 g/L

Directives nationales - États-membres de la CE

Teneur en composés organiques volatils (COV):

35,24 % en poids = 263 g/L

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III] cf. Allemagne, 12. BImSchV

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n°: 3, 40, 75

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]: P3a

Directives nationales - Allemagne

Classe de stockage: 2B = Aérosols

Classe de risque pour le milieu aquatique:

1 = Présente un faible danger pour l'eau.

Décret relatif aux défaillances:

Richtlinie 2012/18/EU (Seveso III):

Physikalische Gefahren: Ziffer 1.2.3.1 = Code P3a, Mengenschwelle 150 000kg / 500 000kg

Indications relatives à une limitation de la durée de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes ou allaitantes.

Directives nationales - Autriche

Classe de stockage: 2B = Aérosols

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H220 = Gaz extrêmement inflammable.

H222 = Aérosol extrêmement inflammable.

H229 = Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H280 = Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 = Nocif en cas d'ingestion.

H304 = Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 = L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Raison des dernières modifications

Mise à jour d'ordre général

Créée: 4.4.2019
Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

HUILE A RECTIFIER 411 NE

Numéro du produit 454

21.2.2023 Mise à jour: 11 de 11 Page: Remplace la version: Date d'édition: 20.3.2023 Langue:

Abréviations et acronymes: Acute Tox.: Toxicité aiguë

ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Aerosol: Aérosol

Aquatic Acute: Danger pour l'environnement aquatique - aigu Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise

Asp. Tox.: Toxicité par aspiration CAS: Service des résumés chimiques CE: Communauté européenne CFR: Code des règlements fédéraux CL50: Concentration létale médiane CLP: Classification, étiquetage et emballage

Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses

DL50: Dose létale 50%

DMEL: Dose dérivée avec effet minimum DNEL: Dose dérivée sans effet

EN: Norme européenne EQ: Quantités exceptées Flam. Gas: Gaz inflammables

IATA: Association du transport aérien international

IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses

IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac

LEP: Limite d'exposition professionnelle

MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

ONU: Organisation des Nations unies

OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique PNEC: Concentration prédite sans effet Press. Gas: Gaz sous pression

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

Skin Corr.: Corrosion cutanée SNC: Système nerveux central TLV: Valeur limite d'exposition

TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses

UE: Union européenne

vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.